

AVIS DE DEPOT

Article R*423-6 du code de l'urbanisme :

« Dans les quinze jours qui suivent le dépôt de la demande ou de la déclaration et pendant la durée d'instruction de celle-ci, le maire procède à l'affichage en mairie ou à la publication par voie électronique sur le site internet de la commune d'un avis de dépôt de demande de permis ou de déclaration préalable précisant les caractéristiques essentielles du projet, dans des conditions prévues par arrêté du ministre chargé de l'urbanisme.

Dans le cas d'une publication par voie électronique, pour l'application des articles [L. 600-1-1](#) et [L. 600-1-3](#), la date de publication tient lieu de la date d'affichage ».

Numéro Actes	Date de dépôt	Date de publication	Demandeurs	Adresse des travaux	Parcelle et superficie	Nature des travaux
DP 34 162 24K0015	23.01.2024	24.01.2024	MME BARTHEZ ALARCON	59 AVENUE PIERRE AZEMA	BS 1150 213M ²	AMENAGEMENT D'UNE CHAMBRE EN STUDIO
DP 34 162 24K0016	23.01.2024	24.01.2024	MME BONNEFOY	37 RUE SAVIGNAC	BR 143 160M ²	RENOVATION FACADE
DP 34 162 23K0017	23.01.2024	24.01.2024	MR SORIANO	3 IMPASSE ST ELOI	BS 397 66M ²	AMENAGEMENT DES COMBLES EN DEUX CHAMBRES
DP 34 162 24K0018	23.01.2024	24.01.2024	MR MOUREAU	41 AVENUE EMMANUEL ARNAUD	AE 303 ET AE 169 1200M ²	CREATION D'UN CARPORT
DP 34 162 24K0019	23.01.2024	24.01.2024	MR FRELIN JACQUES	4 RUE DES JARDINS DE L'ESPLANADE	BR 711 1950M ²	INSTALLATION D'UNE VERRIERE

Cachet de la mairie et signature :

Fait le 24.01.2024 par le service urbanisme

